

499820-2026 - Mise en concurrence

France – Travaux de peinture – Travaux de peinture pour la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), et dans les bâtiments de la RATP

OJ S 137/2026 20/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Travaux

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: RATP

Adresse électronique: ernst.desir@ratp.fr

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique

Activité de l'entité adjudicatrice: Services de chemin de fer

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Travaux de peinture pour la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), et dans les bâtiments de la RATP

Description: La présente consultation a pour objet la réalisation des travaux de peinture dans le cadre de la maintenance des réseaux ferrés (Métro - RER) exploité par la RATP et les filiales et dans les bâtiments de la RATP sur une durée de 60 mois. Pour information et uniquement à titre indicatif (cela peut évoluer en fonction de l'exécution) : Moyenne du nombre de commandes par an : 137 ; Moyenne du montant des commandes : 12K€ ; Médiane du montant des commandes : 5K€ ; Majorité des commandes inférieurs ou égales à 20K€. Les travaux faisant l'objet du présent marché sont à réaliser de jour et de nuit avec une répartition respective de 10% et de 90%. Ces travaux portent essentiellement sur les éléments ci-dessous : - Des travaux de plâtrerie et de peinture sur maçonnerie. - Une application de peinture sur métaux ferreux ; La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et les contraintes de réalisation dans les Cahiers des Clauses Particulières de Réalisation (CCPR). L'accord cadre mis en place comporte une obligation de résultat en tenant compte des contraintes et exigences de la RATP. Le marché, objet de la présente consultation, est propice à un partenariat avec le secteur du travail protégé et adapté (EA ou ESAT) et/ou le secteur de l'insertion par l'activité économique (EI, ACI, ...). Il est porté à l'attention du candidat que le jugement de son offre portera également sur ce type de partenariat pour autant qu'il concoure à la réalisation des prestations prévues par le marché. Les modalités de jugement seront indiquées dans le DCE.

Identifiant de la procédure: 474772ca-ac49-4493-af03-47853ebfe863

Identifiant interne: DHA_2026M2E21714

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45442100 Travaux de peinture

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES : le candidat répond sur : <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html> En cas de difficulté technique/question, appeler la hotline depuis la France ou l'étranger au +33 1 46 09 56 72 ou via ratp@bravosolution.fr Le candidat se référera aux prérequis techniques disponibles sur la plateforme. Il sélectionne la consultation n°DHA_2026M2E21714 puis candidate en ligne, et clique sur le bouton "Publier réponse". L'inscription est gratuite et nécessaire pour répondre et être informé en cas de modification de la consultation. Ce dépôt donne lieu à un AR mentionnant date et heure de réception sur la plateforme. La candidature qui ne serait pas complètement chargée et publiée en ligne avant la date et heure limites, sera rejetée. Le candidat peut ne pas fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés, hormis le DC1 (ou équivalent) qui sera remis sur la plateforme, à la condition que ceux-ci soient disponibles au moins un mois, accessibles directement et gratuitement par l'acheteur par le biais : d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve de la garantie de confidentialité dudit espace. Le cas échéant, le candidat précisera dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de son dossier : si les documents ont déjà été transmis dans une précédente consultation, les éléments doivent demeurer valables. Le candidat indiquera la référence de la consultation pour laquelle les documents ont déjà été transmis. Pour les candidatures retenues, le lien permettant de télécharger le DCE définitif sera précisé dans le mail d'invitation à présenter une offre. Le candidat veillera à utiliser son compte fournisseur principal sur la plateforme. A défaut il veillera à mettre à jour ses coordonnées pour recevoir le DCE définitif. Dans le cas contraire, la RATP ne pourra être tenue pour responsable de la non réception d'informations ou documents liés à la procédure en cours. INFORMATIONS IMPORTANTES : En cas de dépôts successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date et heure limites de réception des candidatures/offres. Le candidat peut adresser, dans les délais impartis, une Copie de Sauvegarde (C.S) de sa candidature/offre sur support physique électronique ou sur support papier, par lettre recommandée avec AR avec obligatoirement la mention Copie de sauvegarde LAC EM08 • 56 rue Roger Salengro, 94120 Fontenay sousbois ou remise à la RATP contre récépissé, du lundi au vendredi de 09h à 17h au LAC EM08 • 56 rue Roger Salengro, 94120 Fontenay sousbois à l'attention de Ernst DESIR Département M2E. Les réponses dématérialisées dans lesquelles un virus serait détecté ne feront pas l'objet d'une tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues : les C.S seront alors examinées. En cas de remise hors délai des C.S, celles-ci seront réputées n'avoir jamais été reçues. Dans le cas où la C.S comporterait un ou des support(s) électronique(s) dans le(s)quel(s) un virus serait détecté, la candidature/offre du candidat sera définitivement rejetée. Les candidatures / offres par courriel ne sont pas admises. Les documents transmis au format .exe ne sont pas acceptés. Informations sur la réduction du nombre d'offres durant la négociation: Il sera fait recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier.

Base juridique:

Directive 2014/25/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux: Tous les cas d'exclusion de la procédure sont prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et sont attestés sur l'honneur par le candidat dans le formulaire DC1. A défaut de DC1 le candidat doit fournir une attestation sur l'honneur.

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Travaux de peinture pour la maintenance des réseaux ferrés (Métro – RER), et dans les bâtiments de la RATP

Description: Le présent Marché s'inscrit dans le cadre de la maintenance des réseaux ferré (Métro - RER) exploité par la RATP et les filiales et dans les bâtiments de la RATP sur une durée de 60 mois. Il s'agit d'un accord-cadre à commandes multiattributaires comprenant un montant maximum 7 762 600 €HT et un montant minimum 4 725 000 €HT qui s'exécute par l'émission d'Ordre de Livraison ou de Service (OLS) attribué comme suit : Le candidat classé premier, après l'analyse technico-financière finale, se verra attribuer 40% du montant du Marché (entendu 40% du montant minimum 1 890 000 €HT et 40% du montant maximum 3 105 000 €HT) ; Le candidat classé second, après l'analyse technico-financière finale, se verra attribuer 30% du montant du Marché (entendu 30% du montant minimum 1 417 500 €HT et 30% du montant maximum 2 328 000 €HT) ; Le candidat classé troisième, après l'analyse technico-financière finale, se verra attribuer 30% du montant du Marché (entendu 30% du montant minimum 1 417 500 €HT et 30% du montant maximum 2 328 000 €HT) ; Mode de fonctionnement nominal des OLS : partage des OLS entre les 3 titulaires selon la répartition. Cette gestion sera gérée par le gestionnaire du marché en respectant la répartition suivante : - Titulaire marché A : 40% des montants maximum et minimum du marché ; - Titulaire marché B : 30% des montants maximum et minimum du marché ; - Titulaire marché C : 30% des montants maximum et minimum du marché ; À titre d'information (ces données pouvant varier dans le cadre de l'exécution du Marché), les travaux à réaliser dans le cadre du présent Marché : Sont habituellement réalisés à 90% de nuit et 10% de jour. Les travaux et prestations, réalisés de jour et de nuit, comprennent notamment : Des travaux de plâtrerie et de peinture sur maçonnerie; Une application de peinture sur métaux ferreux. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et les contraintes de réalisation dans le Cahier des Clauses Particulières de Réalisation (CCPR). Le présent Marché comporte une obligation de résultat en tenant compte des contraintes et exigences de la RATP. Les Ordres de Livraison ou de Service (OLS), peuvent être précisés ou modifiés unilatéralement par le biais d'Ordres de Service (OS). Le présent Marché est indifféremment désigné par les termes accord-cadre et Marché.

Identifiant interne: DHA_2026M2E21714

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Travaux

Nomenclature principale (cpv): 45442100 Travaux de peinture

Nomenclature complémentaire (cpv): 45442110 Travaux de peinture de bâtiments

Options:

Description des options: La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 825 Jours

5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 0

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 7 626 600,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 7 626 600,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans la demande de participation

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: E58 - Peinture et Ravalement Conformément à l'article R2161-23 du CCP, la RATP pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Des modifications pourront être apportées au marché, conformément aux articles R21941 à R21949 du Code de la Commande Publique. La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations complémentaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R21224 du Code de la Commande publique

5.1.7. Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique: Réalisation d'objectifs sociaux

Description: Les candidats sont informés que, conformément à l'article L.2112-2 du code de la commande publique, l'exécution du présent marché comporte une clause visant à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi en cas d'engagement du titulaire en faveur de l'insertion par l'activité économique. Le cas échéant le respect de cette clause d'exécution est obligatoire. Les modalités de mise en œuvre de cette clause seront précisées dans le dossier de consultation des entreprises conformément au cadre de réponse technique du soumissionnaire).

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Autres exigences économiques ou financières

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-ducandidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

Critère: Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique

Description du critère de sélection: Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de soustraction ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers. Le dernier CA annuel du candidat doit représenter au moins 1 360 000 € HT.

Critère: Références sur des travaux spécifiés

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents cidessous : 1. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, concernant les travaux de la présente procédure (travaux de peinture) assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent : Le montant ; La date ; Le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques! professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de soustraction ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de soustraction signée par le candidat et un soustraitant) ; Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celleci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques! professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique! professionnelle d'un soustraitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Critère: Effectif moyen annuel

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents cidessous : 2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques! professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de soustraction ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et

du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de soustraction signée par le candidat et un soustraitant) ; Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité technique!professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique!professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Critère: Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 3. Des certificats de qualification professionnelle à minima le QUALIBAT suivant : (Qualibat 6111 : Peinture et ravalement, Technicité courante) . Dans ce cas, sont acceptés tous moyens de preuve équivalents ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques!professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de soustraction ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de soustraction signée par le candidat et un soustraitant) ; Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de

Critère: Qualifications éducatives et professionnelles pertinentes

Description du critère de sélection: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution des prestations. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 5. Des personnes habilitées à travailler "habilitation électrique H0B0". Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques!professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de soustraction ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : Soit d'un contrat (par exemple une déclaration de soustraction signée par le candidat et un soustraitant) ; Soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; Soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour

l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques!professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique! professionnelle d'un soustraitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Canal de communication ad hoc:

Nom: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de la procédure:

Une habilitation de sécurité est requise

Description: La RATP exige que pour toute circulation et travail sur la plateforme des voies des réseaux Métro, RER , l'ensemble du personnel soit habilité. Ces habilitations sont délivrées par un organisme extérieur. Le Titulaire devra envoyer à la RATP les habilitations dans les 60 jours suivants la signature de l'accord cadre : 2 personnes minimum formées à la consignation du rail de traction pour le réseau Métro ; 2 personnes minimum formées à la couverture de chantier pour le réseau RER; •;2 personnes dont 1 encadrant minimum formées à travailler en environnement plomb ;

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 05/08/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat: Les conditions d'exécution du marché sont indiquées dans les pièces contractuelles

Un accord de confidentialité est requis: non

Facturation électronique: Requise

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire. Toutefois, le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également : En qualité de

candidat individuel ; En tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées. Les candidats sont informés que l'acheteur se réserve la possibilité, après attribution du marché, d'exiger la transformation du groupement en groupement solidaire s'il considère que cela est nécessaire pour la bonne exécution du marché.

Arrangement financier: Ressources propres. Modalités de paiement : Prix fermes pendant 12 mois et révisables par la suite annuellement. Modalités pratiques de paiement : Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Aucun acompte et avance ne sont prévus.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 3

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de médiation: RATP

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: RATP

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: RATP

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: RATP

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: RATP

Organisation qui traite les offres: RATP

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: RATP

Numéro d'enregistrement: 77566343801906

Adresse postale: 54 quai de la Rapée Cedex Paris 12

Ville: Paris

Code postal: 75599

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Point de contact: Ernst DESIR

Adresse électronique: ernst.desir@ratp.fr

Téléphone: 0659435460

Adresse internet: <https://www.ratp.fr>

Adresse URL pour l'échange d'informations: <https://ratp.bravosolution.com/>

Profil de l'acheteur: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

Organisation qui traite les offres

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1. ORG-0002

Nom officiel: Tribunal Administratif de Paris

Numéro d'enregistrement: 17750005500013

Adresse postale: 7 rue de Jouy Paris Cedex 04

Ville: Paris

Code postal: 75181

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Adresse électronique: greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone: 0144594400

Adresse internet: <https://paris.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 8432dff2-894e-4faf-ab0a-bad68ee1c8fd - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 17

Date d'envoi de l'avis: 17/07/2026 07:41:58 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 499820-2026

Numéro de publication au JO S: 137/2026

Date de publication: 20/07/2026